

République Française

Département de la Seine-Maritime

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
du 06 février 2023

Délibération N°3 du 06 février 2023

Date de convocation      **Étaient présents : (15)**  
31.01.23                      Maryline Fournier, Maire  
   Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,  
   Dominique Paul, Serge Planchon, Adjointes,  
   Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick Jouen, Julien Ménard,  
   Céline Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Rachida Slamani.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 21

### **Étaient Excusés : (8)**

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Carole Dufils, Agnès Corruble  
ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Mickael Lefebvre, Isabelle  
Normand ayant donné délégation à Michel Ménager, Véronique Obin  
ayant donné délégation à Céline Obin, Vincent Prié, Guy Sénécal ayant  
donné délégation à Patrick Jouen, Arlette Vivet ayant donné délégation à  
Christine Delcroix.

Secrétaire de séance : Carole Dufils

### **Réfection du chemin des prés (2<sup>ème</sup> partie)**

#### **Demande de subvention**

#### **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Michel Ménager, Adjoint au Maire

Exposé qu'afin d'améliorer les conditions de circulation et de desserte des habitations du Chemin des Prés il convient de procéder à des travaux de réfection de la deuxième partie de la voie (de l'entreprise « Les Cars Autin » jusqu'au passage à niveau n°107) très dégradée.

Il s'agit également d'améliorer les circulations piétonnes et de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite la voie qui constitue un des accès principaux à l'Avenue Verte.

Les travaux consistent après rabotage et reprofilage en grave naturelle à réaliser un revêtement en enrobés.

Le montant des travaux s'établit suivant le devis de l'entreprise EUROVIA HAUTE-NORMANDIE à 27 548,50 € HT.

Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

✓ de réaliser les travaux de réfection de la deuxième partie du Chemin des Prés

✓ de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

